

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS

Vingtième session ordinaire

12 – 15 juillet 2010

ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

PRC/7(XX)

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES CONTRIBUTIONS

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES CONTRIBUTIONS

1. La réunion du Sous-comité des contributions s'est tenue au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, le 1er juillet 2010.

Participation

2. La réunion était présidée par S.E. l'Ambassadeur du Burundi, troisième Vice-président du Sous-comité. Y ont participé les représentants des États membres suivants:

Burundi, Égypte, Côte d'Ivoire, Gabon, Nigeria, Tunisie.

3. Les membres suivants du Sous-comité n'ont pas assisté à la réunion:

Rwanda, Malawi, Djibouti, Cap-Vert, Guinée équatoriale, Guinée, Somalie, Lesotho, Angola.

Séance d'ouverture

4. Le Président de la réunion a souhaité la bienvenue à tous les membres et réitéré l'importance de cette session. Il a sollicité leurs avis sur la question de savoir si la réunion pouvait se tenir en dépit de l'absence de quorum. Après un échange de vues, il a été convenu de poursuivre la réunion avec les membres présents. Elle a ensuite invité les membres à adopter l'organisation des travaux et l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant:

- i) Examen du rapport sur les contributions des États membres au budget de l'Union africaine.
- ii) Questions diverses

Examen du rapport sur les contributions

6. Le Président a présenté le rapport sur les contributions des États membres préparé le 1^{er} juin 2010 aux membres du Sous-comité. Les principaux points sont résumés comme suit :

I. CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES (mises à jour le 8 juillet 2010)

a) Contributions reçues

- i. Le montant total des contributions reçues du 1^{er} janvier au 8 juillet 2010 s'élevait à 83.579.459,45 \$EU dont 73.598.756,65 \$EU représentent les contributions au titre de l'exercice en cours ; 9.976.481,64 \$EU représentent les arriérés de l'exercice précédent et 4.221,16 \$EU les contributions payées par anticipation.
- ii. Le montant total perçu sur les contributions mises en recouvrement au titre de l'exercice en cours (73.598.756,65 \$EU) représente 66% du montant total des contributions statutaires des États membres pour l'exercice financier 2010 fixées à 111.763.675,99 \$EU.

b) État des arriérés

- i. Le montant total des contributions non payées au 8 juillet 2010 était de 73.477.679,26 \$EU, dont la moitié représentant les arriérés des exercices précédents, le reste représentant les sommes dues au titre de l'exercice financier 2010.
- ii. Huit (8) des 53 États membres se sont acquittés de la totalité de leurs contributions, y compris les contributions pour l'exercice en cours ; 21 États ont des arriérés d'un an et 21 se sont acquittés des contributions de l'exercice en cours ; et 3 États membres, à savoir l'Angola, la Gambie et la RASD ont fait des versements par anticipation au titre de leurs contributions de 2011.

II. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

- i. Pour le premier semestre 2010, les partenaires internationaux n'ont effectivement versé que 15.638.588,00\$EU, soit (10.7%) du montant total de 144.861.021,00\$EU qu'ils avaient promis pour l'exercice en cours, dans le cadre du financement des différents programmes de l'Union africaine.

7. A la suite de l'exposé, le Président de la réunion a invité les membres à apporter leurs contributions.

8. Au cours du débat, les membres ont soulevé les questions et exprimé les préoccupations suivantes:

- i) Préoccupation par rapport au faible niveau des entrées de fonds en provenance des partenaires malgré leurs promesses de les fournir ;
 - ii) Question de savoir pourquoi la Commission, lors du débat sur le budget, a dit au COREP que l'argent était disponible alors qu'il ne s'agissait que de promesses ;
 - iii) La Tunisie a attiré l'attention du Sous-comité sur la nécessité d'inclure dans le rapport sur les contributions la réserve officielle qu'elle a émise au sujet du volume de l'enveloppe budgétaire et de l'augmentation, d'année en année, des quotes-parts des États membres.
9. À la lumière de la discussion, le Sous-comité consultatif sur les contributions a fait les recommandations suivantes:
- i. La Commission doit revoir sa manière d'élaborer le budget programme y compris la source de financement;**
 - ii. La Commission doit s'abstenir d'inclure les programmes dont le financement n'est pas garanti dans sa proposition de budget ;**
 - iii. Il est nécessaire d'évaluer l'impact de ces programmes sur le continent africain ;**
 - iv. L'exemption temporaire accordée à la Sierra Leone et au Burundi doit être prolongée, tant que ces pays respecteront leur calendrier de paiement.**
 - v. L'Érythrée et les Seychelles demeurent sous sanctions étant donné qu'aucune amélioration significative n'a été constatée dans l'état de leurs arriérés.**
10. La séance a été levée à 16h15.

2010

Rapport du sous-comité des contributions

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3304>

Downloaded from African Union Common Repository